



Paris, le 14 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Codex alimentarius : réunion de la 31^{ème} session du comité sur les principes généraux (CCGP)

—

La France préside le comité sur les principes généraux (CCGP) du Codex alimentarius.

La 31^{ème} session de ce comité se déroule à Bordeaux du 11 au 15 mars 2019. La France a souhaité redynamiser cette réunion placée sous le signe des nouvelles technologies, ce qui a conduit, sous l'égide du nouveau Président Jean-Luc Angot, à une participation record: 70 délégations présentes, soit 220 délégués.

Les normes du Codex garantissent au consommateur la mise sur le marché de produits sains et favorisent des pratiques commerciales loyales. Elles contribuent à la protection de l'environnement et permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire en harmonisant les pratiques relatives aux dates limites de consommation. Fondées sur une évaluation scientifique solide et indépendante, les normes prennent en compte aussi les préoccupations sociétales et les attentes des consommateurs.

Ce comité aura été l'occasion pour les membres d'envisager des outils de travail utiles, modernes et efficaces notamment au travers des débats relatifs à l'organisation du travail par voie dématérialisée. Il a par ailleurs permis de réfléchir à l'amélioration des pratiques de travail et à la performance globale du Codex alimentarius. La France est convaincue que ce comité transversal peut constituer un laboratoire d'innovations au service de tous. Les procédures de travail sont fondées sur le consensus et la participation de l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du multilatéralisme défendu par la France.

Une nouvelle session du CCGP est d'ores-et-déjà envisagée pour poursuivre les réflexions en 2020.

Qu'est-ce que le Codex alimentarius ?

Le Codex alimentarius, qui est placé sous la tutelle de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une organisation internationale regroupant 188 membres et l'Union européenne. Il est responsable de l'élaboration et de la révision des normes internationales relatives à la sécurité des aliments. Ces normes permettent, d'une part, de promouvoir une alimentation saine et durable et, d'autre part, de garantir des pratiques commerciales loyales et équitables entre les pays membres.

Le Codex alimentarius contribue ainsi à améliorer les systèmes alimentaires mondiaux et à répondre aux objectifs de développement durable. Quelques exemples de normes : étiquetage des produits, limites de résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires, méthodes d'analyse, procédures de certification sanitaire, lutte contre l'antibiorésistance,...

Contacts presse

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr
DGCCRF – Tél : 01 44 97 23 91 – communication@dgccrf.finances.gouv.fr